CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2019

PROCES VERBAL

L'An deux mille dix-neuf, le trente du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune de LAGORD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Antoine GRAU, Maire de Lagord.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 juillet 2019

PRESENTS:

Mr GRAU Antoine, Maire. Mr COMTE Serge, Mme OERLEMANS Micheline, Mr TURCOT André, Mme LACARRIERE Brigitte, Mr CURUTCHET Pierre, Mme FIQUET Marie-Hélène, Mr BRUNO Martin, Mr CAILLAUD Christian, Adjoints au Maire.

Mme CURUTCHET Mireille, Mr SOUMAGNAC Jean-Paul, Mr LACORD Robert, Mr CHARLOT Clément, Mme AUBERT Nadège, Mme BLANCHET Annick, Mme BAUDET Isabelle, Mr LE HENAFF Pierre, Mr MAS Christian, Mme POUJADE Annie, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES - POUVOIR:

Mme CHAUVIN Hélène donnant pouvoir à Mme AUBERT Nadège Mr MARTIN Yannick donnant pouvoir à Mr SOUMAGNAC Jean-Paul Mme ALZY Jacqueline donnant pouvoir à Mme FIQUET Marie-Hélène Mme GRIVOT Anne-Laure donnant pouvoir à Mme LACARRIERE Brigitte Mme THOMAS Jocelyne donnant pouvoir à Mr LE HENAFF Pierre.

ABSENTS EXCUSES SANS POUVOIR:

Mme GOURIN-TETARD Dominique, Mme GARANDEAU Christine, Mme BLANCHARD Armelle, Mr RUEL Damien, Mme LAUBRETON Maud.

Monsieur CURUTCHET Pierre est nommé pour assurer les fonctions de Secrétaire.

Ouverture de la séance par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire, après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance et propose la candidature de Monsieur CURUTCHET Pierre, Adjoint au Maire, pour la tenue du secrétariat de séance.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

RESSOURCES HUMAINES

CRÉATION DU POSTE DE RESPONSABLE DU SERVICE FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE – GRADE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur COMTE pour présenter ce dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 34 stipulant que les emplois sont créés et supprimés par l'organe délibérant,

Considérant le départ au 1^{er} septembre 2019 d'un agent au grade d'attaché territorial et occupant le poste de Responsable du service Finances et Commande Publique.

Considérant qu'une procédure de recrutement a été lancée pour assurer son remplacement et qu'un agent titulaire du grade de rédacteur principal de 2^e classe a été sélectionné par le jury de recrutement en date du 26 juin 2019.

Considérant qu'il convient de créer un poste de Responsable du services Finances et Commande Publique au grade correspondant afin de permettre à l'agent sélectionné d'être recruté par voie de mutation sur ce poste.

Il convient de créer le grade du poste comme suit :

FILIERE	POSTE A CREER	
	POSTE	GRADE et TEMPS DE TRAVAIL
Administrative	Responsable du service Finances et Commande Publique	Rédacteur principal de 2 ^e classe TEMPS COMPLET (35/35 ^{ème})

Pour l'ensemble de ces raisons, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Créer un poste de Responsable du service Finances et Commande Publique selon les modalités désignées ci-dessus à compter du 1er septembre 2019,
- Inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent concerné et aux charges sociales s'y rapportant.

<u>Monsieur COMTE</u>: Cette délibération concerne le recrutement de Responsable du services Finances et de la Commande Publique.

A l'issue du jury de recrutement nous avons sélectionné une personne titulaire du grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe. Au cours de l'entretien, la personne nous a indiqué sa réussite au concours d'attaché territorial. Le poste de Responsable du services Finances et de la Commande Publique étant un poste de catégorie A, cela rentrait dans notre dispositif. L'entretien a eu lieu avant le conseil municipal du 3 juillet et nous avons vérifié que nous avions bien un emploi de catégorie A. Nous pensions intégrer directement la personne en tant qu'attaché territorial stagiaire. Nous avons commencé à rédiger les arrêtés de nomination cependant le Centre de Gestion nous a fait remarquer que la mutation ne pouvait se faire que sur le grade d'origine de l'agent. Il n'y a pas de grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe de disponible au tableau des effectifs.

Nous devons créer ce poste au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe afin de pouvoir nommer la personne dans son grade d'origine avant de la nommer attaché territorial stagiaire.

Afin de ne pas se retrouver en difficulté, il pourrait être intéressant à l'avenir de laisser quelques postes vacants au tableau des effectifs.

La création de poste est demandée au 1er septembre même si la prise de poste effective ne se fera que le 16 septembre.

Monsieur le Maire : Je vous propose de passer au vote : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Ces explications entendues et après en avoir délibéré : Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de :

- Créer un poste de Responsable du service Finances et Commande Publique selon les modalités désignées cidessus à compter du 1er septembre 2019,
- Inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent concerné et aux charges sociales s'y rapportant.

Monsieur le Maire : Avant de terminer ce conseil municipal, je souhaite parler de la très belle clôture du festival « Classique au Parc » avec une affluence considérable, plus de 1 400 personnes étaient présentes pour ce concert. Je remercie Madame OERLEMANS pour son implication.

La séance est levée à 18h40 Lagord le 30 juillet 2019

Le Maire, Antoine GRAU